Bessancourt, ville éco-responsable

La Ville est, elle aussi, consommatrice. A l'heure des choix et des achats, les services municipaux peuvent désormais faire appel à des entreprises qui respectent certains critères environnementaux, sociaux et éthiques.
La notion de consommation responsable a fait du chemin depuis quelques années. Et pas uniquement dans nos choix de consommation individuels.



Aujourd'hui, le nouveau code des marchés publics permet aux collectivités de contracter des commandes dites responsables, c'est-à-dire, intégrant des dimensions environnementales et sociales, en plus des aspects économiques et ce, depuis la définition du marché par les services, jusqu'au choix des offres.
Sachant que les commandes publiques représentent 15 % du PIB de notre pays, il s'agit d'un potentiel de consommation responsable important, qui pourrait ensuite donner des idées à l'ensemble des consommateurs...

Des normes à respecter

Donner la priorité aux commandes de produits respectant une charte de développement durable est un des axes inscrit dans l'Agenda 21 de Bessancourt.

C’est dans cette optique que la Ville a pris part, de septembre 2004 à juin 2005, au projet mené par l’Agence Régionale de l’Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE), rassemblant un groupe de villes pilotes. Ce projet a amené les collectivités participantes à s’engager dans une démarche d’achats responsables.

Ces achats peuvent être classés en trois catégories : les éco-achats (respectueux de l’environnement ; par exemple, voiture propre, papier recyclé...), les achats éthiques (qui prennent en considération les préoccupations d’ordre social ou moral –non-exploitation des jeunes enfants, respect des conventions du Bureau International du Travail...) et les achats équitables (qui respectent une relation juste et durable avec les producteurs du Sud). La Ville se fournissait déjà en produits labellisés commerce équitable (jus de fruits, gâteaux...), en papier recyclé... Avec le nouveau code des marchés publics, elle peut aller plus loin en choisissant des entreprises qui respectent des critères tels que le Système de Management Environnemental (SME), des normes (ISO 14001...), des labels (Eco label Européen, NF Environnement...) et qui s’impliquent dans des démarches Haute Qualité Environnementale (HQE).

Un premier pas

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile de la commune, deux véhicules propres fonctionnant au GPL ont été achetés. D’autres produits ont été choisis tels que des produits d’entretien ou de désherbage écologiques 100 % biodégradables, des fournitures de bureau recyclées...
Le nouveau prestataire pour le marché de fleurissement de la ville et l’entretien du cimetière de la commune a également été choisi pour son engagement écologique. L’entreprise travaille, par exemple, avec des produits phytosanitaires non-polluants et biodégradables. Elle procède par désherbage thermique et non par désherbage chimique (ce système tue les plantes annuelles indésirables par la chaleur en faisant exploser leurs cellules). Cela permet de limiter la pollution des nappes phréatiques. Cette entreprise s’engage à récupérer, enlever et recycler les déchets végétaux produits par leurs travaux.
Si ces changements demandent parfois du temps, tant au niveau du choix des fournisseurs qu’au niveau des produits, ils sont gages d’un développement durable pour tous. Espérons que ce « mieux consommer » municipal gagnera d’autres Bessancourtois.